

## BULLETIN D'INSCRIPTION

INTITULE DE LA FORMATION : .....

CODE : ..... DATE : .....

### PARTICIPANT

Nom et prénom : .....  Père  Frère  Sœur  Mme  M.

Fonction : ..... Tél : .....

E-mail : .....

### STRUCTURE (Association, Institut, Entreprise)

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Nom de la personne chargée du suivi administratif : .....

E-mail : ..... Tél : .....

### TARIF (repas de midi inclus)

Tarif Normal : salarié ou bénévole pris en charge (entreprise ou OPCO)

Multi-inscriptions : -20% à partir du 2ème inscrit d'une même structure, dans la même session

Parcours : -20% à partir de la 3ème inscription du même participant

Tarif Réduit : clerc ou bénévole non pris en charge (40 % de réduction)

Pour tout parcours de formation : Nous consulter.

Ces réductions ne sont pas cumulables.

### FACTURATION

A la structure

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

Merci de ne pas envoyer de chèque avant la session

Nom et fonction du responsable

.....

Signature et Cachet

Prise en charge par un OPCO

Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

**Attention**, à défaut de réception de l'accord de prise en charge **au plus tard 1 mois après la session**, la facture est adressée directement à la structure qui s'engage à effectuer le règlement. L'organisme de formation à mentionner sur les documents OPCO est l'AFPICL.

AFPICL – Centre du didrachme

10 place des Archives - 69288 Lyon Cedex 02

Tél : 04 72 32 67 33 – didrachme@univ-catholyon.fr

Siret : 326 930 062 00145 - N° URSSAF 1 366 471

Enregistrée sous le n°82 69 06926 69

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Le Centre du Didrachme est une entité de l'AFPICL, organisme de formation enregistré sous le numéro 82 69 06926 69.

## TARIF ET FACTURATION

Les prix des formations du catalogue sont indiqués sur la fiche descriptive du stage correspondant. Ils sont indiqués en euros, net de taxes.

Les prix des formations décentralisées et sur mesure sont précisés par écrit dans la proposition de formation correspondante.

Les tarifs comprennent l'ingénierie pédagogique, l'animation, les déjeuners, la logistique et les supports pédagogiques. Ils n'incluent pas les frais de transport et d'hébergement.

La facturation intervient en fin de formation et la structure s'engage à effectuer un paiement dès réception de la facture. Le règlement des sommes dues sera effectué soit par virement soit par chèque à l'ordre de l'AFPICL, avec les références de la facture.

**Dans le cas d'une prise en charge par un OPCO, et à défaut de réception de l'accord de ce dernier au plus tard 1 mois après la session, la facture est adressée directement à la structure qui s'engage à effectuer le règlement.**

En cas de retard de règlement, le Client supportera le paiement d'une indemnité fixe et forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante [40] Euros, si les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de cette indemnité, l'AFPICL pourra facturer sur justificatifs les frais réels de recouvrement.

## REPORT ET ANNULATION

L'inscription est effective dès réception du bulletin d'inscription signé avec cachet de la structure. Toute annulation devra être faite par courrier ou par mail.

En cas de désistement moins de 16 jours avant le début de la formation, l'AFPICL se réserve le droit de facturer 120 € correspondant à la somme engagée pour la préparation ou la réalisation de la formation. La structure peut substituer un participant empêché par tout autre collaborateur, sans frais supplémentaire ; le nom de cette personne doit être communiqué avant le démarrage de la session.

En cas d'absence partielle ou d'abandon au cours de la formation, le paiement total sera dû par le bénéficiaire.

Dans ce cas, les sommes facturées ne sont pas imputables sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Dans le cas où le nombre de participants inscrits serait jugé pédagogiquement insuffisant, l'AFPICL se réserve le droit d'ajourner la formation au plus tard 15 jours avant la date prévue sans dédommagement des stagiaires. Elle en informera directement la structure dans ces délais. L'AFPICL ne pourra être tenu pour responsable des frais engagés par la structure ou dommages consécutifs à l'annulation ou report d'une formation.

*Le catalogue n'est pas un document contractuel, et l'AFPICL se réserve le droit d'interrompre la commercialisation à tout moment de l'une de ses formations.*